

Pacte civique



Flash Info

« Le grand âge, débat de société et enjeux politiques »

Le colloque organisé sur ce thème par le Pacte civique, en partenariat avec AG2R LA MONDIALE, s'est déroulé en 2 sessions en ligne :

- Session 1 : **Le grand âge entre désir de vie et gestes barrière** (4 décembre 2020)
- Session 2 : **Comment développer l'habitat inclusif ?** (14 janvier 2021).

Voici notre communiqué envoyé à la presse, relatant la richesse des échanges et l'importance des enjeux.



*
« *J'ai toujours un projet en route qui me permet de rester debout et active* »

« *Au grand âge, la carcasse devient exigeante, égocentrique ; alors il s'agit d'établir un dialogue entre moi-même (mon moi, mon soi) et mon corps. Il nous faut décider ensemble ce qui convient à l'un et à l'autre. Tout changement est à considérer à deux.* »

Bernadette Aumont, 95 ans

*

Le colloque a permis d'entendre, à la fois, la parole des personnes âgées, des associations qui les accompagnent comme la Mutuelle Bien vieillir, représentée par sa Directrice générale **Viviane Chabbert**, des porteurs de projets, et des universitaires qui traitent de ces questions, tels que **Dominique Argoud**. Il a bénéficié de la présence de **Dominique Libault** et de **Denis Piveteau**, auteurs de rapports importants sur ces sujets et de **Mathieu Klein**, maire de Nancy et président du Grand Nancy. **Jean-Baptiste de Foucauld**, co-fondateur du Pacte civique, a tiré les enseignements du colloque et les a mis en perspective au regard de la situation sociale actuelle. Enfin, **Madame Brigitte Bourguignon**, ministre chargée de l'autonomie a, dans un message enregistré, délivré la parole gouvernementale sur le sujet.

500 personnes se sont inscrites au colloque. **Plus de 300** ont échangé en visioconférence, pendant 5 heures riches, sans temps mort ni longueur.

Premier enseignement du colloque : Il faut **davantage donner la parole aux personnes du grand âge** pour que nous les comprenions mieux. Les participants ont été particulièrement attentifs aux propos sensibles d'une nonagenaire de 95 ans, Bernadette Aumont, de l'association Old up.

Deuxième donnée : On doit changer de regard sur le grand âge, considérer le grand âge comme une aventure différente pour chaque personne. Assurer des soins de qualité mais éviter de réduire la personne âgée à un pur objet de soins. Il est possible, dans les conseils de la vie sociale, d'organiser la participation des personnes âgées et de leurs familles à la vie des EHPAD dans lesquels ils viennent, à un âge de plus en plus tardif, lorsque le maintien à domicile apparaît impossible. On doit aussi promouvoir l'**intergénérationnel** ; **casser les cloisons** séparant trop souvent les EHPAD des services et des hôpitaux permettant d'organiser des soins de qualité.



Troisième élément : **Ne pas négliger la question du sens** qui prend, pour les personnes très âgées, une acuité particulière mais qui concerne aussi les personnels, qui doivent disposer d'espaces éthiques permettant de traiter de manière distanciée et apaisée les problèmes délicats.

Le colloque a présenté dans une table ronde très riche, des **expériences intéressantes en matière d'habitat partagé**. Ces nouveaux modes d'habitat, permettant aux personnes âgées ou très âgées de rester dans leur environnement géographique sans craindre la solitude, **répondent de mieux en mieux à leurs aspirations**. Expérimentés depuis plus de 20 ans, ils concernent malheureusement **moins de 4000 personnes**.

L'interpellation : pourquoi ce silence sur la loi autonomie *promise, à plusieurs reprises, par le Président de la République ?*

Dans un contexte de forte augmentation démographique des personnes du grand âge, le nombre des personnels nécessaires pour assurer aux personnes une réelle qualité de vie, va considérablement augmenter. Il est donc urgent de revaloriser, sans attendre, les métiers du soutien à l'autonomie et des accompagnants des EHPAD.

Dans la conclusion du colloque, Madame Bourguignon a proposé, dans la ligne du rapport présenté par Denis Piveteau, un plan de développement des logements partagés. Ces mesures s'ajouteront aux mesures prises dans le quinquennat précédent, traduites par la loi ELAN du 23 novembre 2018, qui a assuré une meilleure sécurité juridique et une plus grande accessibilité financière. Ce plan bénéficiera de 20 millions d'euros inscrits dans la loi de financement de la sécurité sociale et permettra un début d'accélération de l'habitat partagé.

Mais de mesures concernant les personnels, il ne fut pas question. Nous ne nous attendions, certes pas, à ce que la ministre donne des précisions sur le projet de loi autonomie annoncé par le Président Macron. Les arbitrages ne sont en effet pas rendus et nul ne connaît les contours de cette loi. La vraie surprise est venue du silence complet sur l'ensemble du sujet des personnels, soumis à des conditions très difficiles du fait de leur nombre et parfois de l'insuffisance de leur formation. Ils agissent pour assurer les soins indispensables et tout ce qui soutient le « désir de vie », qui existe à tout âge, et demeure, comme l'a montré avec force le colloque, même quand la vie est difficile.

Le Pacte civique attache une grande importance au respect de la parole donnée qui fait partie de son ADN démocratique. Or, depuis trois législatures, la « grande loi sur l'autonomie », périodiquement annoncée, ne parvient pas à éclore. **E. Macron a fait une annonce** forte le 4 août dernier : « *Sens, reconnaissance, financement, gouvernance, attractivité des métiers seront au cœur de la grande loi autonomie que nous allons bâtir ensemble* ».

La tentation paraît se faire jour, une nouvelle fois, de reporter cette « grande loi » à la prochaine législature.

Nous n'ignorons pas que des premières mesures ont été prises cet été pour les personnels des EHPAD et elles ont été appréciées, ainsi que l'a dit Pascal Champvert, président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées. En revanche les personnels des services de maintien à domicile ont été largement laissés de côté. Et tout ceci est bien peu par rapport à ce qui a été mis en évidence dans le rapport Libault, rédigé à la demande d'Edouard Philippe après une large concertation, et qui a fait l'unanimité. Un Etat qui depuis 15 ans

remet à plus tard les mesures indispensables aujourd'hui, crée les conditions pour que demain, ce secteur se retrouve dans une situation similaire à celle que nous venons de vivre dans les hôpitaux. Nous entendons bien que la situation financière du pays est difficile. Mais les mesures proposées dans le rapport sont d'un coût raisonnable (de l'ordre de 10 milliards sur 10 ans).

Il est donc maintenant urgent d'accorder aux métiers du soutien à l'autonomie des personnes âgées et handicapées, une priorité comparable à celle donnée aux personnels concernés par le Ségur de la santé. Il est absolument nécessaire de relever, de manière programmée, de 25 % le taux d'encadrement dans les EHPAD, correspondant à **l'embauche de 80 000 personnes** à terme, préconisée par le rapport Libault, et d'accroître ainsi la densité du personnel soignant des EHPAD.

Le Pacte civique fera dans les prochains jours des propositions pour une loi suffisamment courte, adoptable avant la fin du quinquennat, et tenant compte des contraintes financières actuelles.